

mission du gouvernement." (2) Elle avait même pris sur elle de nommer, le 30 Juillet, un ministère composé ainsi qu'il suit :

Le général Gérard, à la guerre ; Bignon, aux affaires étrangères ; le baron Louis, aux finances ; Dupin aîné, aux sceaux ; duc de Broglie, à l'intérieur ; Guizot, à l'instruction publique ; le vice-amiral Truguet, à la marine. La commission avait encore nommé MM. Bavoux, préfet de police ; Chardel, directeur des postes ; Aïcc, Laborde, préfet de la Seine.

L'arrêté portant ces nominations fut envoyé et lu à la Chambre, Dupin aîné, ayant refusé d'accepter les sceaux, parce qu'il ne reconnaissait pas à la "Commission municipale" le droit de nommer des ministres, Dupont de l'Eure fut nommé à sa place.

Tout cela devait évidemment disparaître devant les attributions conférées par la Chambre au Lieutenant-général ; ces nominations du moins ne pouvaient subsister qu'autant qu'il les confirmerait ; désormais le gouvernement était, "non plus à l'Hôtel-de-ville, mais au Palais Royal.

Charles X le sentit si bien que, dans la soirée du 1er août, il s'avisait de conférer de son côté au duc d'Orléans le titre de Lieutenant-général du royaume, en lui adressant son abdication et celle du Dauphin, afin que le prince, investi par lui de cette qualité, parût n'exercer le pouvoir que de son consentement, et, pour ainsi dire, de son autorité.

Ce message fut apporté au Palais-Royal, dans la nuit du 1er au 2 août, à une heure du matin. Le duc d'Orléans n'était point encore couché : il était resté seul avec M. *** , et jetait les bases de son discours pour l'ouverture des Chambres. Il interrompit ce travail, et il écrivit de sa propre main au roi Charles X une lettre dans laquelle il accusait la réception des deux abdications, mais où il établissait, "Qu'il était Lieutenant-général par le choix de la chambre des Députés." Cette lettre fut portée cette nuit même à Rambouillet, par l'aide-de-camp de service (M. de Berthois.)

La veille, c'est-à-dire le 1er août, le prince Lieutenant-général avait composé son ministère, en acceptant presque tous les candidats de la commission municipale ; il les nomma directement par ordonnance, sous le titre de "Commissaire au département de"... Quelques jours plus tard, le le ministère fut organisé sur une base plus large. On institua deux classes de ministres, les uns à portefeuille, les autres avec le titre nu, sans traitements ni fonc-

(2) Le directeur du Bulletin des lois a même classé les actes de cette commission sous le titre de : "Gouvernement dictatorial ;" et du reste lui a conservé le titre de : "Commission municipale."

tions, et qu'on ne peut pas même dire avoir été ministres *ad honores* ! composé bizarre qui ne promettait point d'ensemble, point d'unité dans le pouvoir, point de secret dans les délibérations du conseil. Cette première composition offrait encore une singularité, en ce que C. Périer d'abord et Lafitte après lui, se trouvèrent à la fois membres du cabinet et présidents de la Chambre des Députés. Quoiqu'il en soit, ce ministère était composé de la manière suivante :

CONSEIL DES MINISTRES.

M. Dupont de l'Eure, garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice ;

M. le comte Gérard, lieutenant-général ministre secrétaire d'état au Département de la guerre ;

M. le comte Molé, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères ;

M. le comte Sébastiani, ministre secrétaire d'état au département de la marine ;

M. le duc de Broglie, ministre secrétaire d'état aux départements de l'instruction publique et des cultes, président du conseil d'état ;

M. le baron Louis, ministre secrétaire d'état au département des finances ;

M. Guizot, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

M. Jacques Laffitte, M. Casimir Périer, M. Dupin aîné, M. le baron Bignon,	}	Membres de la chambre des Députés.
---	---	------------------------------------

DUPIN AÎNÉ.

(À Continuer.)



Le Gouverneur est Arrivé !

Son excellence devrait bien être aussi prompt à former un ministère qu'il l'est à nous rendre visite. Il nous a pris par surprise, cependant.

surpris par la nomination des membres de son conseil. Qu'importe, il est venu au milieu de nous et de la manière suivante :

J'avais une idée qu'il viendrait tôt ou tard parmi nos citoyens comme un ange tombé du ciel ; voulant donc lui préparer une réception digne de son rang, de sa personne et de son excellence, je lui députai un messenger afin de me satisfaire sur ce point ; car je savais que la ville ne serait pas prête à lui donner ses clés de la manière que le demanderait l'occasion. Mon messenger fut admis dans les appartements de son Excellence qui le reçut avec



son urbanité ordinaire ; ce qui fit remarquer à mon homme qu'il vaudrait mieux pour ceux qui veulent pénétrer auprès de notre gouverneur, qu'il occupât la place de ses valets à la porte ; car, me dit-il, je pensai y perdre la vie, tant les diables s'acharnaient à me tourmenter, et ce ne fut qu'après que je leur eus juré sur mon honneur que je n'étais pas un solliciteur de place qu'ils me laissèrent passer. Après qu'il eut expliqué le but de sa visite, le gouverneur lui répondit que j'avais pris trop de trouble, car il venait de m'envoyer secrètement son



"AIDE DE CAMP"

m'avertir du moment auquel il serait